

Aux parents d'élèves des écoles primaires de Martigny

Martigny, le 5 juin 2025

FÊTE DES ECOLES DU 17 JUIN ET REPRISE LE 21 AOÛT 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de prendre connaissance des informations qui suivent pour un bon déroulement de ces deux journées particulières.

Nous vous remercions pour votre collaboration tout au long de cette année et nous vous souhaitons d'ores et déjà une bonne pause estivale.

La Direction

1. FÊTE DES ECOLES LE MARDI 17 JUIN 2025

Pour cette fin d'année scolaire, la journée de clôture s'articulera autour du thème de la musique, du chant et de la danse. Les horaires scolaires habituels du matin et de fin d'après-midi sont conservés. Pique-nique à midi, les enfants ne rentrent pas à la maison.

Pour rappel, l'école se termine le mercredi 18 juin à 11h20 pour tous les élèves de 3H à 8H.

Martigny Ville – Bâtiaz – Bourg <i>Les transports scolaires fonctionnent normalement.</i>		
Matin	Midi	Après-midi
8h00 Début selon infos transmises par les enseignant-e-s 1H élèves libérés à 11h20 <u>dans leur école respective.</u> Possibilité de participer avec leurs parents à la partie officielle à 15h30 en ville.	Par tous les temps, tous les élèves de 2H-3H-4H-5H-6H-7H et 8H pique-niquent avec leur classe Les UAPE sont averties.	Différentes prestations ouvertes aux parents 13h00-15h30 Scène des Platanes et Scène du Manoir Chœur des enfants 3H-4H 14h00-14h30 Escaliers de bâtiment A Chœur des enfants 2H 15h30-16h00 Scène du Manoir Cérémonie officielle et chants de clôture Renouvellement du label <i>Commune amie des enfants</i> décerné par l'UNICEF 16h05 : <u>En principe, tous les élèves sont libérés à l'école de la Ville, sur la Place du Manoir.</u> Pour les élèves du Bourg qui doivent regagner l'UAPE « l'Abricojeux », le bus de l'école les attendra vers la fresque du bâtiment A à 16H10, après la partie officielle. Ces élèves doivent s'annoncer à leur titulaire.

		Pour les élèves de la Bâtiaz qui doivent regagner l'UAPE « Au beau Milieu », les enseignants les raccompagneront à pied, retour prévu vers 16H30. Ces élèves doivent s'annoncer à leur titulaire.
--	--	--

2. CONSTITUTION DES CLASSES 25-26

A partir du 14 août 2025 à 18h00 : publication des listes sur le site ecolemartigny.ch

Mot de passe à conserver : « Rentree2526 » (Majuscule, sans accent)

Si vous ne souhaitez pas que le nom/prénom de votre enfant apparaisse sur les listes de classes publiées sur le site des écoles au mois d'août, veuillez s.v.p le signaler avant le **21 juin 2025** au secrétariat de l'école : 027 721 24 00.

3. REPRISE DES CLASSES JEUDI 21 AOÛT 2025

	Cérémonies officielles d'ouverture		
	Ville	Bourg	Bâtiaz
3H à 8H	8h45	9h15	9h45
1H	9h15	8h45	9h15
2H	13h30	13h30	13h30

Horaires spéciaux 2 premiers jours de rentrée 1H-2H

	Matin	Après-midi 13h30-16h05
Jeudi 21 août selon horaire ci-dessus	Seulement 1H en classe	Seulement 2H en classe
Vendredi 22 août 2025 à 8h00		

Les parents des élèves de 1H amènent leur enfant directement vers les titulaires qui attendront devant les bâtiments respectifs.

*Accueil possible des élèves de 2H le jeudi matin et vendredi matin en avertissant la titulaire de la classe, **horaires normaux 1-2H à partir du lundi 25 août 2025***

4. HORAIRES SCOLAIRES 2025-2026

Les horaires sont uniformisés entre tous les centres scolaires.

Cycle 1

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h00-11h20	1H, 2H, 3H, 4H	1H, 2H, 3H, 4H	3H, 4H (demi-classe)	1H, 3H, 4H (demi-classe)	1H, 2H, 3H, 4H
Après-midi 13h30-16h05	2H, 3H, 4H	2H, 3H, 4H	Congé	2H, 3H, 4H	2H, 3H, 4H

Cycle 2

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin 8h00-11h20	5H,6H, 7H, 8H	5H,6H, 7H, 8H	5H,6H, 7H, 8H	5H,6H, 7H, 8H	5H,6H, 7H, 8H
Après-midi 13h30-16h05	5H,6H, 7H, 8H	5H,6H, 7H, 8H	Congé	5H,6H, 7H, 8H	5H,6H, 7H, 8H

5. MATÉRIEL SCOLAIRE

- Le petit matériel (crayon, gomme, etc.) ainsi que les livres, les cahiers, les classeurs, les feuilles et l'agenda sont fournis gratuitement par l'école.

- Les informations concernant le matériel scolaire que les élèves de chaque degré doivent se procurer pour le premier jour ainsi que pour la suite de l'année scolaire sont disponibles sur le site des écoles : ecolemartigny.ch

- A ce propos, il est rappelé que la Commune de MARTIGNY offre à tous les enfants **domiciliés à Martigny et en âge de scolarité obligatoire** :

- ✓ 2 chèques de Fr. 50.- pour les achats à effectuer en vue de la rentrée scolaire
- ✓ 2 chèques de Fr. 50.- pour encourager les jeunes à faire partie d'un club ou d'une société sportive ou culturelle

Ces chèques sont adressés à chaque élève **durant l'été**.

6. TRANSPORT SCOLAIRE

Aucun changement n'est apporté à l'organisation des transports scolaires pour l'année scolaire 2025-2026. Tous les renseignements peuvent être obtenus au secrétariat des écoles ou sur le site des écoles : www.ecolemartigny.ch

7. CONGÉS – ABSENCES

Des directives très claires sont distribuées aux parents (bulletin d'informations). Cependant nous rappelons d'ores et déjà que :

- Tous les **élèves doivent être présents le jour de la rentrée**, le jeudi 21 août
- Tous les congés doivent faire l'objet d'une demande au moyen d'un **formulaire** que l'on peut se procurer auprès des enseignants, du secrétariat ou sur le site des écoles
- Toutes les absences (maladie, particularités...) doivent être annoncées à l'enseignant-e titulaire
- Le prix des billets d'avion ou des départs en vacances anticipés ne sont pas des raisons valables permettant l'octroi d'un congé.
- **Délai jour joker : 30 jours**

Le secrétariat de l'école se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 027 721 24 00.